



MOTION de la CGT au CHSCT exceptionnel de la DIR Ouest du 3 avril 2020

Dans la crise que nous connaissons aujourd'hui, certaines activités sont essentielles à la lutte contre la pandémie et aux besoins de la population : les soins médicaux, l'alimentation, l'énergie, l'eau...

De nombreux agents de la DIR Ouest y contribuent (terrain et services supports), par exemple en assurant la viabilité du Réseau Routier National Non Concédé permettant, sans être exhaustif, aux personnels soignants de rejoindre leurs établissements, ou aux routiers d'acheminer le ravitaillement dans de bonnes conditions...

Mais aujourd'hui, l'Administration veut faire reprendre le travail, en pleine pandémie, à des agents pour redémarrer des chantiers non indispensables dans l'immédiat aux besoins de la population.

La CGT s'oppose catégoriquement à la reprise de chantiers, sauf urgence reconnue visant à maintenir la circulation dans des conditions optimales de sécurité pour les usagers, que ce soit des travaux en régie ou confiés à des entreprises privées. Les seules activités maintenues ne peuvent être que les activités essentielles à la lutte contre l'épidémie et aux besoins de la population. Pour notre service, nous ne devons assurer que la sécurité des biens et des personnes !

Pour la CGT, il est inadmissible et inacceptable, dans cette situation de crise sanitaire où des gens meurent tous les jours et dont le nombre de personnes touchées, asymptomatiques ou malades voire gravement malades ne fait que de s'accroître, de voir cette situation où l'intérêt économique prévaut sur l'humain.

Par cette motion la CGT demande un vote du CHSCT de la DIR Ouest, par rapport à ces reprises éventuelles de chantiers.

À la question :

« Êtes-vous POUR ou CONTRE la reprise éventuelle de chantiers ? »

POUR : 0

CONTRE : 8 (*Organisations Syndicales représentées au CHSCT de la DIR Ouest : 5 CGT, 1 FO, 2 CFDT*)